

La joie d'une
CONSCIENCE
== PURE ==

*L'art de se détourner du péché
pour se tourner vers Christ*

KEVIN DEYOUNG

**ÉDITIONS
IMPACT**

230 rue Lupien,
Trois-Rivières (Québec)
Canada G8T 6W4

== 1 ==

LUTHER : CONSCIENCE ET PRISE DE POSITION

Lorsque Martin Luther arrive dans la ville de Worms en 1521, il n'est pas rempli d'assurance.

Luther protestait depuis longtemps contre la corruption de l'Église catholique romaine – l'exemple le plus célèbre de cela s'est déroulé en 1517, lorsqu'il a placardé ses 95 thèses sur la porte de l'église du château à Wittenberg. Plus tard, en janvier 1521, après des années de controverse, le pape Léon X excommunie le réformateur allemand. En avril de la même année, Luther est convoqué devant la diète impériale (l'assemblée) de Worms afin de défendre ses croyances controversées devant Charles V, l'empereur du Saint-Empire romain. On

s' imagine aisément Luther comme un personnage plus grand que nature, impétueux et sûr de lui ; pourtant, il arrive à Worms tellement intimidé, qu'au premier jour de sa défense, ses déclarations sont à peine audibles. Les autorités catholiques menacent de le bannir de l'empire de Charles V, un vaste territoire ayant l'Allemagne pour centre et recouvrant l'Europe centrale. La carrière de professeur de Luther, son moyen de subsistance ainsi que sa vie même sont en jeu.

Luther sait très bien ce que les autorités attendent de lui : qu'il rétracte ses critiques de l'enseignement et des pratiques de l'Église catholique. Quoique craintif au début de son interrogatoire, Luther reprend courage. Il

**« MA CONSCIENCE EST CAPTIVE DE LA PAROLE
DE DIEU ; JE NE PUIS NI NE VEUX M'EN REPENTIR,
CAR IL NE SERAIT NI PRUDENT NI SALUTAIRE
D'AGIR CONTRE MA PROPRE CONSCIENCE. JE NE
PUIS FAIRE AUTREMENT. ME VOICI. QUE DIEU ME
VIENNE EN AIDE. AMEN. »**

déclare ainsi : « Ma conscience est captive de la Parole de Dieu ; je ne puis ni ne veux m'en repentir, car il ne

serait ni prudent ni salutaire d'agir contre ma propre conscience. Je ne puis faire autrement. Me voici. Que Dieu me vienne en aide. Amen. »

L'empereur rend sa décision le 26 mai 1521 : Luther sera mis « au ban » et « au double ban ». Cet édit de Worms conjure les hommes et les femmes de l'empire :

[...] de ne pas accueillir le susmentionné Martin Luther dans votre maison, de ne pas le recevoir à la cour, de ne lui donner ni nourriture ni boisson, de ne pas le cacher, de ne lui offrir aucune aide, aucune écoute, aucun soutien, ni aucun encouragement, soit clandestinement, soit publiquement, par des paroles ou des œuvres. S'il vous est possible de le prendre, de le saisir et de le dominer, capturez-le et envoyez-le-nous sous garde rapprochée.

Luther est désormais un homme en fuite. Les autorités en place sont catégoriques : Luther et ses écrits, ainsi que toute personne favorable à ses idées, doivent être réduits au silence. Et pourtant, Luther est prêt à tout supporter – l'expulsion, le danger, peut-être même la mort – par motif de conscience. Très concrètement, nous pourrions affirmer que l'histoire de la Réforme, l'histoire de l'Europe, et l'histoire du monde entier ont été altérées,

par la providence de Dieu, parce qu'un homme a refusé de violer sa conscience.

Gloire à Dieu de ce que Luther ait pris sa conscience au sérieux.

Je me demande si vous et moi sommes tout aussi prudents avec la nôtre.